

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE CHARLEVOIX-EST

Session régulière du mois de septembre 2007, tenue le 25 septembre 2007 à 19h30 à la MRC de Charlevoix-Est au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont :

Étaient présents :

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
 M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
 M. Vincent Dufour, représentant de Saint-Siméon
 M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
 M. Bernard Maltais, maire de Saint-Aimé-des-Lacs
 M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts
 M. Jean-Luc Simard, maire de La Malbaie

sous la présidence du préfet et maire de Saint-Siméon, M. Pierre Asselin et en présence de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de sécurité publique, du greffe et du développement régional, de Mme France Lavoie, directrice du département d'aménagement du territoire et de M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments.

07-09-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une première séance de travail ayant eu lieu le 18 septembre dernier où les points suivants furent abordés : aménagement du territoire (participation de M^e Pierre Bellavance pour répondre aux préoccupations légales concernant la gestion des cours d'eau); sécurité publique (présentation de M. Conrad Paradis du CLSC sur les risques bactériologiques en espaces clos); développement régional (Pacte rural, ré : présentation du rapport quinquennal 2002-2006 et du plan de travail 2007-2014 avant l'adoption et le dépôt au Bureau de la Capitale-Nationale, suivi du plan de diversification et de développement, résolution d'intention pour les projets du Domaine Forget et du Mont Grand-Fonds); Aéroport de Charlevoix (étude de mise en marché et revenu sylvicole); lots intramunicipaux (proposition d'achat par M. Georges Stein pour le lot #6); avis de motion (règlement concernant la rémunération des élus) et d'une seconde séance de travail d'une durée de 3h30 précédant le présent Conseil où il fut question des sujets suivants : Pacte rural (présentation du rapport 02-06 et du plan de travail 07-2014 par Mme Caroline Dion et Mme Huguette Marin); aménagement du territoire (installation d'affiches de chasse interdite à moins de 150 mètres d'une résidence dans le TNO de Charlevoix-Est, demande de l'UPA pour la création d'un organisme de bassin-versant pour la rivière Jean-Noël, suivi du Comité de révision du RCI agricole, suivi concernant la gestion des cours d'eau); gestion des matières résiduelles (achat collectif de bacs verts au nombre de 1454, présentation de la soumission d'Aurel Harvey & Fils pour la cueillette des résidus verts au montant de 13 500,00 \$, plus taxes, par collecte, envoi d'une lettre à chacun des ICI (industries, commerces et institutions) pour solliciter l'augmentation du recyclage et les informer sur les nouveaux règlements, adoption des règlements de collecte de déchets et du recyclage, confirmation de la présentation de l'étude Génivar à Baie-Saint-Paul, appui de Compospro dans leur démarche de certification auprès du ministère du Développement durable et des Parcs concernant les matières organiques autorisées à leur centre de compostage, dossier de la collecte dans les chemins privés versus les problèmes avec les conteneurs); développement régional (suivi du devis du plan de diversification et de développement, suivi des installations et de la formation concernant Villages branchés du Québec, présentation de M. Jean-Guy Boudreault, Mme Diane Harvey et M. Denis Thibeault par rapport au laboratoire rural), l'ordre du jour est accepté sur proposition de M. Pierre Boudreault et résolu unanimement et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

**07-09-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 28 AOÛT 2007**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 28 août 2007.

**07-09-03 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DES MOIS D'AOÛT ET
SEPTEMBRE 2007**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'accepter les comptes à payer des mois d'août et septembre 2007.

MRC, AÉROPORT ET GMR

698	Mme France Lavoie	814,16\$
699	Mme Josée Asselin	100,00
700	M. Pierre Asselin	868,83
701	Bell Canada	656,88
702	Receveur général du Canada	2174,94
703	Ministère du Revenu du Québec	18 227,18
704	Syndicat des travailleur(euse)s	664,37
705	SSQ Vie	6 026,96
706	Commission adm. des régimes de retraite	96,58
707	Radio MF Charlevoix inc.	15,62
708	Receveur général du Canada	6 836,75
709	MRC de Charlevoix-Est	5 282,16
710	Bell Canada	187,73
711	MRC de Charlevoix-Est	4365,65
712	M. Clément Néron	427,32
713	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	1 275,00
714	Tournoi de golf - MRC de Charlevoix-Est	595,00
715	Mme Solange Fillion	1 450,00
716	L'Institut Hydro-Québec en environnement	30,00
717	Fédération québécoise des municipalités du Québec	763,47
718	SSQ Groupe Fiancier	2 937,00
724	Ville de La Malbaie	30 000,00
725	Chambre de Commerce de Charlevoix	70,00
726	ADGMRCQ	500,00
727	Équipement GMM inc.	507,34
728	Imprimerie Charlevoix inc.	368,94
729	Telus Mobilité	162,37
730	Centre Visa Desjardins	620,45
731	Hydro-Québec	2 891,73
732	L'Immobilière	2 962,70
733	Les Publications Le Peuple	702,85
734	Heenan Blaikie Aubut	759,67
735	Pizzeria du Boulevard enr.	140,51
736	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	101 949,00
737	Henri Jean & Fils inc.	45,46
738	Alex Coulombe Itée	56,05
739	Mouvement Action-Chômage de Charlevoix	20,00
740	MRC de Charlevoix-Est	13 198,22
741	Hebdo Charlevoisien enr.	307,67
742	Bureautique Expert	203,96
743	Valère d'Anjou inc.	43,66
744	Fairmont Le Manoir Richelieu	5 239,62
745	Les Distributions Trois "S" inc.	332,70
746	Sullivan & Lavoie	4 527,06
747	CAUCA	2 988,18

748	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	1 275,00
749	Marché Gravel JR inc.	207,19
750	Fournitures & Ameublement	446,39
751	Mme Solange Fillion	1 450,00
752	Services Info-Comm	542,23
753	Bell Canada (internet)	290,22
754	Location La Malbaie	769,16
755	Agrivoix	89,75
756	Performance Sports	162,82
757	Postes Canada	390,45
758	Lavage Brisson Mobile	45,58
759	Alarmes Charlevoix inc.	267,72
760	Asselin Électrique	262,03
761	Services financiers CIT ltée	237,41
762	Banque Nationale du Canada	610,54
763	Fonds d'information foncière	162,00
764	Bell Canada (VBQ)	12 499,59
766	Serrurier Simard enr.	58,68
767	Produits Tan-Ex	308,80
770	Municipalité de Saint-Siméon	30,00
771	MRC de Charlevoix-Est	8 000,00
772	Aurel Harvey & Fils inc.	72 616,55
773	Telus Mobilité	36,98
774	Centre de paiement (Canadian Tire)	169,19
775	Radio MF Charlevoix inc.	1 372,53
776	Ass. Loisirs et Plein Air Des Marais inc.	113,95
777	Sani Charlevoix inc.	1 629,49
778	Centre de gestion de l'équipement roulant	1 796,99
779	Bodycote	287,15
780	Charlevoix Express enr.	87,58
781	JS Remorquage	56,44
782	Le Spécialiste du Parterre	988,84
783	Peintures Récupérées du Québec	362,36
785	Contech	512,78
787	Distribution Ricard & Gagné	43,32
788	Telus Mobilité	68,71
789	Centre Visa Desjardins	431,88
790	Hydro-Québec	561,80
791	Bell Canada	188,66
792	Claude Couturier inc.	27,35
793	Alex Coulombe ltée	31,00
794	MRC de Charlevoix-Est	4 500,00
795	Les Pétroles Therrien Division Aviation	688,60
796	Équipement MP inc.	225,96
797	Communications Charlevoix inc.	119,59
798	Valère d'Anjou inc.	168,08
799	Alexandre Couturier & Fils inc.	3 305,93
800	Bell Canada - Public Access	56,43

TNO DE CHARLEVOIX-EST

48	Comité de citoyens de Sagard - lac Deschênes	10 000,00 \$
49	MRC de Charlevoix-Est	46 625,00
50	Mme Danielle L. Foster	1 447,73
51	M. Bernard Lajoie	772,76
52	Hydro-Québec	471,69
53	Publimage Lettrage	421,62

54	Ministre des Finances	37 796,00
55	MRC de Charlevoix-Est	8 250,00

07-09-04 ACCEPTATION DES DÉPLACEMENTS À PAYER DES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2007

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'accepter les déplacements à payer des mois d'août et septembre 2007.

719	M. Pierre Girard (dépl. du 04-09-07)	46,88 \$
720	Mme France Lavoie (dépl. du 29-08-07 au 17-09-07)	208,36
721	M. Julien Lavoie (dépl. du 27-06-07 au 29-08-07)	14,70
722	Mme Caroline Dion (dépl. du 04-09-07 au 19-09-07)	43,83
723	M. Albert Boulianne (dépl. du 21-08-07 au 18-09-07)	190,59
765	Mme Catherine Girard (dépl. du 27-08-07 au 19-09-07)	136,69
768	Mme Marie-Claude Girard (dépl. du 28-08-07)	128,79
769	M. Christian Leblanc (dépl. du 19-07-07 au 07-09-07)	161,15
784	M. Michel Boulianne (dépl. du 06-09-07 au 12-09-07)	106,26
786	M. André Tremblay (dépl. du 30-08-07 au 20-09-07)	91,92

07-09-05 ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (RAPPORTS 1 ET 2) AU 31 AOÛT 2007

Il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (rapports 1 et 2) au 31 août 2007.

07-09-06 ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 AOÛT 2007

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de l'Aéroport de Charlevoix au 31 août 2007.

07-09-07 ACHAT D'ÉQUIPEMENT, RÉ : ACQUISITION D'UN PORTABLE POUR LE DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'un portable pour le directeur de la gestion des matières résiduelles, M. Michel Boulianne, au coût d'environ 2 000,00 \$ et ce, à même le poste "Fournitures de bureau - collecte sélective" du budget du département de la gestion des matières résiduelles.

07-09-08 PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉ : ADOPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE CHOIX DE LA FIRME

CONSIDÉRANT QUE le choix de la firme de consultants pour l'élaboration du plan de diversification et de développement économiques de la MRC et l'élaboration du plan d'action local d'économie et d'emploi du CLD sera fait par un comité de sélection dont le choix des membres a été confirmé par la résolution #07-08-09 du Conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit choisir la firme de consultants en se basant sur des critères, lesquels critères doivent faire partie du devis relatif à l'appel d'offres lancé sur invitations à trois firmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'adopter les critères de sélection suivants pour le choix de la firme de consultants pour l'élaboration du plan de diversification et de développement économiques de la MRC et l'élaboration du plan d'action local d'économie et d'emploi du CLD :

- l'expérience de la firme;
- l'expertise de l'équipe proposée et en particulier la compétence et la disponibilité de son chargé de projet;
- l'organisation du projet;
- la méthodologie proposée, son originalité et son côté novateur et la compréhension du mandat;
- l'échéancier de travail, la présentation des biens livrables et la qualité des documents soumis.

07-09-09 **PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉ : NOMINATION DE M. BRUNO TURCOTTE DU CENTRE LOCAL D'EMPLOI SUR LE COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de nommer M. Bruno Turcotte du Centre local d'emploi de La Malbaie sur le Comité de diversification et de développement.

c.c. M. Bruno Turcotte, Centre local d'emploi de La Malbaie

07-09-10 **TRANSPORT COLLECTIF, RÉ : CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA MRC AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'impact du transport collectif sur la communauté régionale;

CONSIDÉRANT le succès connu au cours des dernières années (taux d'utilisation, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, que la participation de la MRC pour l'année 2008 soit de 50 000,00 \$ et ce, incluant la part aux usagers.

c.c. M. Gérald Daoust, délégué régional, ministère des Transports du Québec
 M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-09-11 **ÉVALUATION, RÉ : EMBAUCHE DE M. RÉJEAN LAROUCHE DE L'IMMOBILIÈRE POUR UN CONTRAT JUSQU'EN DÉCEMBRE 2007**

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de M. Réjean Larouche de la firme L'Immobilier pour un montant de 6 000,00 \$ incluant les frais de séjour et de déplacements pour une durée équivalente à 3 semaines de 40 heures et ce, jusqu'au mois de décembre 2007 afin d'apporter le soutien nécessaire au département de l'évaluation foncière.

c.c. M. Claude Vanasse, L'Immobilier

07-09-12 **VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC, RÉ : CONTRAT DE MAINTENANCE DU "FIREWALL ASA5520" AVEC BELL**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à l'achat, auprès de Bell, d'un contrat de maintenance pour le "Firewall ASA5520" pour un montant de 850,00 \$ par année.

- 07-09-13** **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO DE CHARLEVOIX-EST (RAPPORTS 1 ET 2) AU 31 AOÛT 2007**
- Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels du TNO de Charlevoix-Est (rapports 1 et 2) au 31 août 2007.
- 07-09-14** **RÈGLEMENT NUMÉRO 846-07 DE LA VILLE DE LA MALBAIE, RÉ : DEMANDE DE CONFORMITÉ**
- CONSIDÉRANT** le *Règlement numéro 846-07* lequel modifie certaines dispositions du *Règlement de lotissement numéro 758-02*, adopté en troisième lecture par le conseil de la Ville de La Malbaie, le 10 septembre 2007;
- CONSIDÉRANT** l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT** que le *Règlement numéro 846-07 de la Ville de La Malbaie* s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déclarer conforme le *Règlement numéro 846-07 de la Ville de La Malbaie* au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est.
- c.c. Monsieur Daniel Lavoie, directeur général, Ville de La Malbaie
- 07-09-15** **RÈGLEMENT NUMÉRO VC-404-07 DE LA VILLE DE CLERMONT, RÉ : DEMANDE DE CONFORMITÉ**
- CONSIDÉRANT** le *Règlement numéro VC-404-07* lequel modifie le *Règlement sur les permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-355-90*, adopté en deuxième lecture par le conseil de la Ville de Clermont, le 11 septembre 2007;
- CONSIDÉRANT** l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT** que le *Règlement numéro VC-404-07 de la Ville de Clermont* s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de déclarer conforme le *Règlement numéro VC-404-07 de la Ville de Clermont* au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est.
- c.c. M. Guy-Raymond Savard, directeur général, Ville de Clermont
- 07-09-16** **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RÉ : NOMINATION DE MME FRANCE LAVOIE EN TANT QU'INSPECTRICE RÉGIONALE AFIN DE REMPLACER M. GILLES GAGNON LORS DE SON CONGÉ PARENTAL**
- CONSIDÉRANT** le départ de M. Gilles Gagnon, inspecteur régional, pour un congé parental de cinq semaines;
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'émettre des permis durant cette absence;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de nommer Mme France Lavoie à titre d'inspectrice régionale afin de remplacer M. Gilles Gagnon pendant la durée de son congé parental, vacances annuelles ou toute autre absence.

07-09-17

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RÉ : ACHAT D'UN LOGICIEL DE GÉOMATIQUE "SPATIAL ANALYST" FINANCÉ À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ DU TNO DE CHARLEVOIX-EST AU 31 DÉCEMBRE 2006

CONSIDÉRANT l'importance des paysages pour notre région;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux projets de parcs éoliens sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'étude d'Hélimax qui indique un fort potentiel de vents sur notre territoire et ce, majoritairement dans nos territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que le logiciel "ARC GIS Spatial Analyst" de ESRI est un outil pour établir des analyses et modèles spatiaux complexes et matriciels permettant de localiser adéquatement des projets importants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'acquérir le logiciel "ARC GIS Spatial Analyst" au coût total (incluant les taxes) de 3 845,81 \$ et de financer cet achat à même le surplus accumulé du TNO au 31 décembre 2006.

c.c. M. Benoît Côté, vérificateur interne de la MRC de Charlevoix-Est

07-09-18

SÉCURITÉ INCENDIE, RÉ : ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT la conformité du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est* aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie publiées à la Gazette officielle du Québec du 30 mai 2001 à la page 3315 et la délivrance de l'attestation de conformité qui s'en est suivie par le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, le 2 août 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'adopter le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est*.

c.c. M. Steeve Héту, conseiller en sécurité incendie, Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

SÉCURITÉ INCENDIE, RÉ : SUIVI DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE TENU LE 12 SEPTEMBRE 2007

Le maire de la Municipalité de Saint-Irénée, M. Pierre Boudreault, fait le suivi de la dernière rencontre du Comité de sécurité incendie qui s'est déroulé le 12 septembre dernier.

SÉCURITÉ INCENDIE, RÉ : SUIVI DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE TENU LE 18 SEPTEMBRE 2007

Le maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, M. Jean-Claude Simard, fait le suivi de la dernière rencontre du Comité de sécurité publique qui s'est déroulé le 18 septembre dernier.

07-09-19

AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : ACHAT D'ARRÊTS-NEIGE

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'acquérir auprès de la compagnie Revêtements ALNORDICA inc. des arrêts-neige pour l'Aéroport de Charlevoix au coût de 7 800,00 \$, plus les taxes applicables et de financer la dépense à même le surplus accumulé de l'Aéroport au 31 décembre 2006.

c.c. M. Benoît Côté, vérificateur interne de la MRC de Charlevoix-Est
ALNORDICA INC.

07-09-20 **AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : DÉNEIGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS**

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de payer à la Municipalité de Saint-Irénée les coûts associés au déneigement du chemin d'accès de l'Aéroport de Charlevoix pour les 3 dernières années pour un total de 6 192,00 \$ (taxes incluses).

07-09-21 **AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : MANDAT À L'INGÉNIEUR FORESTIER DE LA MRC POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION ET DE DÉGAGEMENT VISUEL ET AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'OCTROYER LE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

CONSIDÉRANT la nécessité de contrôler la végétation arbustive dans la zone périphérique de l'Aéroport de Charlevoix (à partir des clôtures jusqu'à la zone boisée) pour des questions de sécurité et de visibilité;

CONSIDÉRANT la végétation ligneuse qui envahit la clôture de protection;

CONSIDÉRANT l'importance que ces zones soient dégagées pour offrir un maximum de visibilité et une sécurité aux opérations de l'Aéroport de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, :

- de mandater l'ingénieur forestier de la MRC, M. Stéphane Charest, afin qu'il prépare un devis pour les travaux d'entretien et qu'il invite les entreprises suivantes à soumissionner : La Coopérative forestière de Charlevoix, Services en technologie forestière de Charlevoix, Travaux Sylvicoles Expert 2000 et le Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix;
- que les dépenses associées à ces opérations soient financées à même le surplus accumulé de l'Aéroport de Charlevoix au 31 décembre 2006;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé(e) à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

c.c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier, CLD de la MRC de Charlevoix-Est
M. Benoît Côté, vérificateur interne de la MRC de Charlevoix-Est

07-09-22 **PACTE RURAL, RÉ : ADOPTION DU RAPPORT QUINQUENNAL 2002-2006**

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'adopter le rapport quinquennal 2002-2006 du Pacte rural, tel que présenté par l'agente de développement rural du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, Mme Huguette Marin.

07-09-23 **PACTE RURAL, RÉ : ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2007-2014**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'adopter le plan de travail 2007-2014 du Pacte rural, tel que présenté par l'agente de développement rural du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, Mme Huguette Marin.

07-09-24

PACTE RURAL, RÉ : ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 07-08-36 CONCERNANT LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU PREMIER PACTE RURAL ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE RÉOLUTION

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 07-08-36 concernant la liste des engagements financiers du premier Pacte rural et d'adopter une nouvelle résolution afin de confirmer au Bureau de la Capitale-Nationale la conformité de la liste des engagements financiers pris par la MRC de Charlevoix-Est pour les projets du Pacte rural de première génération (2002-2006), telle que préparée par Mme Huguette Marin, agente de développement rural du CLD de la MRC de Charlevoix-Est et de confirmer que les sommes ont bien été engagées dans le cadre de la première politique nationale de la ruralité.

c.c. Mme Caroline Magnan, analyste-conseil, Bureau de la Capitale-Nationale

07-09-25

LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : LOT 21, RANG II, CANTON DE SAGUENAY À BAIE-SAINTE-CATHERINE, DOSSIER DE MME CARMEN POITRAS : ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 07-08-38 ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE RÉOLUTION

CONSIDÉRANT la demande de régularisation de l'occupation actuelle de Mme Carmen Poitras sur une partie du lot 21, canton de Saguenay à Baie-Sainte-Catherine, en territoire public intramunicipal, avec laquelle demande ont été déposés les titres d'occupation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-02-33 du Conseil des maires de la MRC par laquelle la MRC consent à régulariser l'occupation de Mme Poitras, sous réserve de l'autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée à la MRC de Charlevoix-Est par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de vendre ledit lot;

CONSIDÉRANT QU'à partir des titres déposés, une durée d'occupation de 11 ans a été reconnue par la MRC à Mme Poitras jusqu'en 1985 (décret 233-89);

CONSIDÉRANT l'évaluation de la valeur marchande du lot 21 par L'Immobilière, société d'évaluation conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, ce qui suit :

- d'abroger la résolution numéro 07-08-38;
- d'autoriser la direction générale de la MRC à régler le dossier avec le notaire mandaté par Mme Carmen Poitras;
- de faire une offre de vente à Mme Carmen Poitras de la façon et aux conditions prescrites par le ministère des Ressources naturelles dans son autorisation à la MRC, soit de vendre la partie du lot 21 occupée en 1985 par Mme Poitras conformément au *Règlement sur la régularisation de certaines occupations de terres du domaine de l'État* (11 ans d'occupation avec titres = 57% de la valeur marchande) et de vendre la superficie manquante (100% de la valeur marchande) à Mme Poitras sur le lot 21 nécessaire afin d'être conforme à la réglementation municipale pour l'obtention d'un permis de construction pour une résidence secondaire, pour un grand total de 6 109,5 mètres carrés;
- d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, à signer l'acte de vente notarié.

c.c. Mme Carmen Poitras

07-09-26

GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : VENTE DE LA PARTIE RÉSIDUELLE DU LOT 21, RANG II, CANTON DE SAGUENAY : ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 07-08-39 ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE RÉOLUTION

CONSIDÉRANT l'offre de vente faite à Mme Carmen Poitras pour une superficie totale de 6 109,5 mètres carrés sur le lot 21, rang II, canton de Saguenay à Baie-Sainte-Catherine de la façon et aux conditions prescrites par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

CONSIDÉRANT la superficie résiduelle du lot 21 qui sera d'environ 40,12 hectares suite à la vente probable à Mme Poitras d'une superficie de 6 109,5 mètres carrés (0,6109 hectares);

CONSIDÉRANT l'autorisation du MRNF donnée à la MRC de vendre la partie résiduelle du lot 21, rang II, canton de Saguenay conformément au *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État* (décret 231-89);

CONSIDÉRANT la valeur marchande dudit lot établie par L'Immobilière à 30 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, ce qui suit :

- d'abroger la résolution numéro 07-08-39;
- d'aller en appel d'offres public pour la vente de la partie résiduelle du lot 21, rang II, canton de Saguenay, pour une superficie d'environ 40,12 hectares, au taux de 736,56 \$ l'hectare.

07-09-27

GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : RÉGULARISATION DE L'OCCUPATION DU LOT 6, RANG III SUD-OUEST DE CANTON DE CALLIÈRES À SAINT-SIMÉON

CONSIDÉRANT le lot 6, rang III Sud-Ouest, cadastre de Saint-Siméon, dont la gestion a été déléguée à la MRC, avec d'autres lots intramunicipaux, lors de la signature d'une convention de gestion territoriale entre la MRC et le ministère des Ressources naturelles, en juillet 2000;

CONSIDÉRANT le dépôt, à la MRC, de titres pour fin d'obtention des lettres patentes dudit lot 6, rang III Sud-Ouest, canton de Callières à Saint-Siméon par Mme Lise Robitaille, notaire, au nom de M. Georges Stein;

CONSIDÉRANT l'avis juridique du procureur de la MRC, M^e Pierre Bellavance, sur la régularisation de l'occupation de M. Georges Stein sur le lot 6, rang III Sud-Ouest, canton de Callières à Saint-Siméon, qui stipule qu'une occupation conforme aux exigences de l'article 3 du *Règlement sur la régularisation de certaines occupations des terres du domaine de l'État* a été établie à l'aide de titres depuis le 3 août 1955 jusqu'à aujourd'hui;

CONSIDÉRANT l'avis écrit, à la MRC, de la responsable de la mise en valeur du territoire public à la Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches au ministère des Ressources naturelles, Mme Violette Verville, comme quoi les documents déposés par Mme Lise Robitaille, notaire, au nom de M. Georges Stein, amènent le ministère à conclure que l'occupant a une chaîne de titres d'une durée de plus de trente ans et que le prix de vente est conforme au *Règlement sur la régularisation de certaines occupations des terres du domaine de l'État*;

CONSIDÉRANT la qualité et le potentiel du lot 6, rang III Sud-Ouest, canton de Callières avec la présence de lacs et de la ressource forestière;

CONSIDÉRANT l'avis de l'évaluateur-gérant de la MRC, M. Claude Vanasse, sur la durée d'occupation de l'occupant, qu'il établit à 10 ans, ce qui porterait le prix de vente à 60% de la valeur marchande de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre la MRC et M. Georges Stein qui ont mené à une proposition, de la part de la MRC, de la vente du lot 6, rang III Sud-Ouest, canton de Callières à 4 000,00 \$;

CONSIDÉRANT la conversation téléphonique entre le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard et la responsable de la mise en valeur du territoire public à la Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches au ministère des Ressources naturelles, Mme Violette Verville, à propos de l'offre de la proposition de la MRC faite à M. Stein;

CONSIDÉRANT QUE M. Georges Stein est aussi d'accord pour acheter, de la MRC, le lot 6, rang III Sud-Ouest, canton de Callières, pour un montant de 4 000,00 \$, plus les frais de notaires et d'arpentage et plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, ce qui suit :

- de régulariser l'occupation du lot 6, rang III Sud-Ouest, canton de Callières à Saint-Siméon en vendant ledit lot à M. Georges Stein, au montant de 4 000,00 \$, plus les frais de notaires et d'arpentage et plus les taxes;
- d'autoriser la direction générale à signer tous les papiers relatifs à cette vente.

c.c. Mme Violette Verville, responsable de la mise en valeur du territoire public, Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches, ministère des Ressources naturelles

07-09-28

GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : OCTROI D'UN MANDAT À L'INGÉNIEUR FORESTIER DE LA MRC POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉGAGEMENT DES LIGNES DE LOTS

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de mandater l'ingénieur forestier de la MRC, M. Stéphane Charest, pour aller en appel d'offres pour faire effectuer des travaux de dégagement de lignes de lots en territoire public intramunicipal.

c.c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier, MRC de Charlevoix-Est

07-09-29

DÉLÉGATION, REPRÉSENTATION ET MEMBERSHIP

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'accepter la délégation et représentation suivante au 25 septembre 2007.

1. XXIIe super-bénéfice de la Fédération québécoise du saumon atlantique, le 12 octobre 2007, au Hilton Québec, ré : *délégation du préfet et du directeur général (achat de 4 cartes pour 540,00 \$)*

07-09-30

TIRAGE D'UN TABLEAU AU PROFIT DU CENTRE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE DE CHARLEVOIX INC., RÉ : ACHAT DE DEUX BILLETS

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu à 8 voix pour et 1 voix contre (Notre-Dame-des-Monts) de faire l'achat de deux billets pour le tirage d'un tableau au profit du Centre de recherche sur l'histoire et le patrimoine de Charlevoix inc. au coût de 20,00 \$ chacun.

07-09-31 **COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC, SECTEUR CHARLEVOIX, RÉ : DEMANDE D'APPUI**

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, d'appuyer les démarches de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ), secteur Charlevoix auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, afin de trouver des solutions aux débordements et découvertures du territoire répétés et ainsi améliorer le service de santé à la population de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. M. Germain Rousseau, directeur adjoint aux opérations, Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ)

07-09-32 **PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE DE CHARLEVOIX DEVANT LE COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2010, RÉ : NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE ET DU MAIRE DE LA VILLE DE LA MALBAIE EN TANT QUE REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est, en partenariat avec la MRC de Charlevoix, va déposer une candidature conjointe pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – été 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer M. Julien Lavoie, président du Comité de mise en candidature de la région de Charlevoix pour les Jeux du Québec – été 2010 et M. Jean-Luc Simard, maire de la Ville de La Malbaie, en tant que représentants de la MRC de Charlevoix-Est lors de la présentation de la candidature de la région de Charlevoix.

07-09-33 **PACTE RURAL DE 2^E GÉNÉRATION : INTENTION DE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN CHALET REFUGE AU SOMMET DE LA MONTAGNE À LA STATION DE SKI DU MONT GRAND-FONDS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 25 000,00 \$ de la Corporation du parc régional du Mont Grand-Fonds à même l'enveloppe du Pacte rural de 2^e génération pour la construction d'un chalet refuge au sommet de la montagne afin d'améliorer le service à sa clientèle de skieurs alpins;

CONSIDÉRANT l'intention qu'a le Conseil des maires de réserver un montant de 200 000,00 \$ à même l'enveloppe financière du Pacte rural de 2^e génération pour la réalisation du plan de développement de la Corporation du parc régional du Mont Grand-Fonds;

CONSIDÉRANT QUE le chalet refuge doit être construit avant l'ouverture de la prochaine saison de ski 2007 – 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de confirmer à la Corporation du parc régional du Mont Grand-Fonds l'intention du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est de financer la construction du chalet refuge pour un montant de 25 000,00 \$ à même l'enveloppe à recevoir du Pacte rural de 2^e génération et à même le montant de 200 000,00 \$ qui était réservé pour la réalisation du plan de développement de la Corporation.

c.c. M. Jules Dufour, président, Corporation du parc régional du Mont Grand-Fonds

07-09-34 **PACTE RURAL DE 2^E GÉNÉRATION : INTENTION DE FINANCEMENT DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU DOMAINE FORGET**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Domaine Forget à même l'enveloppe du Pacte rural de 2^e génération relativement à la tenue annuelle de son Festival international;

CONSIDÉRANT la renommée de ce Festival et les retombées multiples de ce dernier sur le développement régional du territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de confirmer l'intention du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est de financer la tenue du Festival international du Domaine Forget pour les cinq prochaines années, à raison de 2 000,00 \$ par année, pour un total de 10 000,00 \$, à même l'enveloppe financière à recevoir du Pacte rural de 2^e génération.

c.c. Mme Ginette Gauthier, directrice générale, Domaine Forget
Mme Huguette Marin, agente de développement rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-09-35

APPUI À LA TABLE DES PARTENAIRES DE CHARLEVOIX POUR LE PROJET DE LABORATOIRE RURAL « CHARLEVOIX, RÉGION APPRENANTE »

CONSIDÉRANT l'intention de la Table des partenaires de Charlevoix de présenter un projet au gouvernement du Québec dans le cadre des laboratoires ruraux afin que son projet « Charlevoix, région apprenante » soit retenu comme projet pilote;

CONSIDÉRANT la qualité et la pertinence du projet présentée au Conseil des maires par des représentants de la Table des partenaires de Charlevoix, soit la Commission scolaire de Charlevoix, Formation Continu Charlevoix, le Centre d'études collégiales en Charlevoix et l'Université du Québec à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs poursuivis par les laboratoires ruraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu d'appuyer la candidature de la Table des partenaires de Charlevoix auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir que son projet « Charlevoix, région apprenante » soit retenu à titre de laboratoire rural.

c.c. M. Jean-Guy Boudreault, directeur général, Commission scolaire de Charlevoix

07-09-36

SÉCURITÉ INCENDIE, RÉ : ACHAT D'UNE PUBLICITÉ COMMUNE AVEC LA MRC, LES MUNICIPALITÉS DE CHARLEVOIX-EST ET FORMATION CONTINUE CHARLEVOIX DANS L'HEBDO CHARLEVOISIEN LORS DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de faire l'achat d'une publicité commune avec la MRC, les municipalités de Charlevoix-Est et Formation Continue Charlevoix dans le journal l'Hebdo Charlevoisien, dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies qui se tiendra à partir du 8 octobre prochain, au coût de 675,00 \$, plus les taxes applicables pour une pleine page, coût qui sera réparti entre les trois entités nommées précédemment.

07-09-37

LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : PAIEMENT D'UNE FACTURE À MESSIEURS HENRI AIMÉ ET HERMAN GILBERT POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LEUR BLEUETIÈRE

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de payer une facture de 9 093,21 \$ à Messieurs Henri Aimé et Herman Gilbert pour le projet d'aménagement de leur bleuetière à même le prêt de 35 000,00 \$ accordé par la MRC.

07-09-38

RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, RÉ : AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Bernard Maltais que, lors d'une prochaine séance du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, sera présenté un projet de règlement visant à modifier le *Règlement numéro 86-11-97 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC de Charlevoix-Est*.

Le règlement en question apportera les modifications suivantes au traitement des membres du Conseil de la MRC de Charlevoix-Est :

	Ancienne rémunération			Nouvelle rémunération		
	Salaire	Allocation de dépenses	Total	Salaire	Allocation de dépenses	Total
Préfet	9 568,69 \$	4 784,34 \$	14 353,03 \$	12 000,00 \$	6 000 \$	18 000,00 \$
Préfet suppléant	3 259,33 \$	1 629,66 \$	4 888,99 \$	6 000,00 \$	3 000,00 \$	9 000,00 \$
Maires	2 389,63 \$	1 194,82 \$	3 584,45 \$	4 000,00 \$	2 000,00 \$	6 000,00 \$

Le règlement en question prévoira que ces modifications au traitement des membres du Conseil de la MRC de Charlevoix-Est seront rétroactives au 1^{er} janvier 2007. Le Règlement prévoira également que si la MRC de Charlevoix-Est ne possède pas un budget suffisant pour accorder aux membres de la MRC de Charlevoix-Est cette nouvelle rémunération, celle-ci sera puisée à même les surplus accumulés de la MRC de Charlevoix-Est.

Avis est également donné que le traitement proposé sera indexé pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

À noter que ce règlement sera adopté le 30 octobre 2007, à 19h30, à la salle du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est lors de la session régulière d'octobre du Conseil des maires.

07-09-39

SÉRIE D'ÉMISSIONS TIRÉES DU COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DANS CHARLEVOIX ET CAPSULES DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : PROPOSITION DE TVC-VM

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'accepter la proposition de la télévision communautaire Vents et Marées pour produire une série d'émissions tirées du Colloque sur le développement éolien dans Charlevoix et des capsules de sensibilisation et d'information sur la gestion des matières résiduelles au coût de 2 000,00 \$.

c.c. M. Patrice Gagnon, directeur général, Télévision communautaire Vents et Marées

07-09-40

MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Pierre Boudreault que, lors d'une prochaine assemblée de ce Conseil, sera déposée, pour adoption, un règlement ayant pour but une modification du *Règlement concernant le schéma d'aménagement du territoire de la MRC de Charlevoix-Est*.

CORRESPONDANCE

MRC de Charlevoix-Est, ré : *avis préalable à un constat d'infraction envoyé à Mme Marguerite Dufour pour une construction sans permis sur le site du projet 2, dossier numéro 124700, lac aux Orignaux, Canton de Chauveau, territoire des TNO de la MRC de Charlevoix-Est*

CÉGEP de Drummondville, ré : *ateliers de formation en sécurité civile pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, du 1^{er} au 5 octobre 2007*

Taxibus Charlevoix, ré : *rapport d'activités 2006-2007*

Comité des citoyens de Sagard – Lac Deschênes, ré : *bilan financier du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006*

L'Association des personnes handicapées de Charlevoix, ré : *bulletin "Lueur d'Espoir"*

Mme Marie-Pier Leblond, ré : *offre de services pour un poste dans le secteur administratif*

07-09-41

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h55, sur proposition de M. Pierre Boudreault, la séance est ajournée au 11 octobre 2007 à 16h00.

Préfet

Directrice générale

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE CHARLEVOIX-EST**

Ajournement du mois de septembre 2007, tenu le 11 octobre 2007 à 16h00 à la MRC de Charlevoix-Est au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont :

Étaient présents :

M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
M. Vincent Dufour, représentant de Saint-Siméon
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
M. Bernard Maltais, maire de Saint-Aimé-des-Lacs
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts
M. Jean-Luc Simard, maire de La Malbaie

Était absent :

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée

sous la présidence du préfet et maire de Saint-Siméon, M. Pierre Asselin et en présence de M. Pierre Girard, directeur général, de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de sécurité publique, du greffe et du développement régional et de Mme France Lavoie, directrice du département d'aménagement du territoire.

07-09-42 PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'ajournement de la séance régulière du mois de septembre est accepté sur proposition de M. Bernard Maltais et résolu unanimement et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

07-09-43 PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉ : CONFIRMATION DU CHOIX DE LA FIRME POUR L'ÉLABORATION DU PLAN

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de la firme DAA Stratégies (Daniel Arbour et Associés) pour l'élaboration du plan de diversification et de développement, au montant de 78 625,50 \$ (taxes incluses), en tenant compte du processus complet d'ouverture de soumissions ayant eu lieu le 11 octobre 2007 à 9h00 à la MRC de Charlevoix-Est.

07-09-44 TRAVAUX DE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION ET DE DÉGAGEMENT VISUEL À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU 4 OCTOBRE 2007

Il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de la Coopérative forestière de Charlevoix, au montant de 10 936,03 (taxes incluses), en tenant compte du processus d'ouverture de soumissions ayant eu lieu le 4 octobre 2007 à 11h00 à la MRC de Charlevoix-Est.

07-09-45 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE LABORATOIRE RURAL, RÉ : PRÉSENTATION DU PROJET GOUVERNANCE DES TERRITOIRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'appuyer le projet de laboratoire rural du Projet gouvernance des territoires de l'Université Laval.

07-09-46 **SOUPER SPECTACLE BÉNÉFICE DE LA CORPORATION LES MOULINS DE L'ISLE-AUX-COUDRES À LA ROCHE PLEUREUSE, RÉ : ACHAT DE 4 BILLETS**

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de procéder à l'achat de 4 billets pour le souper spectacle bénéfice de la Corporation Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres, le 19 octobre prochain, à l'Hôtel La Roche Pleureuse au coût de 100,00 \$ par personne.

07-09-47 **CÉLÉBRATION DES 25 ANS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, RÉ : ORGANISATION D'UNE RENCONTRE FESTIVE POUR SOULIGNER L'ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, pour l'organisation d'un événement afin de souligner les 25 ans d'existence de la MRC de Charlevoix-Est. Une date sera fixée lors de la séance régulière du mois d'octobre prochain.

07-09-48 **FORMATION SAM (OCTROI DE CONTRAT), RÉ : DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de déléguer le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard ainsi que la directrice générale adjointe, Mme Caroline Dion, pour assister à la formation SAM (Service d'achat municipal) qui se tiendra à Drummondville, le 18 octobre prochain relativement à l'octroi de contrats de services professionnels.

07-09-49 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Jean-Claude Simard, la séance est levée à 17h15.

Préfet

Directeur général